

Séance du 6 mars 2014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoïpé.

**EXCUSE** : M. Ugalde.

**ABSENT** : M. Arandia.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FONCIER** - Acquisition à la société Bouygues Immobilier de parcelles sises chemin de Hargous.

La société Bouygues Immobilier a obtenu le 17 avril 2012 un permis de construire n° 064 102 12B0016, en vue de construire un ensemble immobilier de 29 logements sis 26 chemin de Hargous.

Dans le cadre de cette autorisation d'urbanisme, la Ville de Bayonne a prescrit une cession de terrain afin de réaliser un aménagement de voirie consistant en un élargissement de la voie (emplacement réservé n° 36 du plan local d'urbanisme).

Un accord est intervenu avec la société Bouygues Immobilier sur le principe d'une cession à titre gratuit à la commune des parcelles cadastrées AY 309 (83 m<sup>2</sup>) et AY 311 (28 m<sup>2</sup>), soit une superficie totale de 111 m<sup>2</sup>. Tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette acquisition à la société Bouygues Immobilier, ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.